



Paris, le 21 septembre 2021

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Amélie de MONTCHALIN lance la seconde phase de la conférence sur les perspectives salariales dans la fonction publique et annonce une hausse des salaires des agents au niveau du SMIC**

Le 6 juillet, Amélie de MONTCHALIN, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques annonçait des mesures fortes de revalorisation des salaires pour les 1,2 millions d'agents publics les plus faiblement rémunérés, et le lancement d'un cycle de dialogue social inédit dans la fonction publique, la conférence sur les perspectives salariales.

La ministre ouvre ce matin la seconde phase, qui se déroulera jusqu'en février 2022, avec les neuf organisations syndicales de la fonction publique et les représentants des employeurs publics. Cette conférence qui durera six mois doit permettre de dresser un bilan des mesures prises depuis quatre ans et d'établir un diagnostic commun du système actuel de carrières et de rémunération dans la fonction publique.

À cette occasion, Amélie de MONTCHALIN est revenue sur les actions du Gouvernement depuis 2017, qui n'a eu de cesse de veiller à préserver le pouvoir d'achat des agents publics, en prenant des mesures fortes et ciblées, plutôt que des mesures générales, dans le cadre d'une politique salariale et sociale cohérente et ambitieuse. La réforme de la protection sociale complémentaire en constitue également une des avancées majeures.

La ministre de la Transformation et de la Fonction publiques s'est engagée pour protéger les plus bas salaires face à la hausse des prix. A la suite de la hausse du SMIC, Amélie de MONTCHALIN a souhaité, dès le 1<sup>er</sup> octobre, relever l'indice minimum de traitement au niveau du SMIC et l'a annoncé aujourd'hui aux organisations syndicales et aux employeurs, afin qu'aucun fonctionnaire ne soit rémunéré en-dessous du SMIC. Un décret sera présenté en Conseil des ministres dès le 29 septembre. Dès le 1<sup>er</sup> octobre, un agent de catégorie C dans cette situation touchera 37 euros supplémentaires de traitement par mois. Il bénéficiera également des mesures annoncées le 6 juillet (accélération de carrière, bonification d'ancienneté) et qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022 comme prévu.

La conférence sur les perspectives salariales se concentrera sur quatre chantiers essentiels : l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, mais aussi l'équité de rémunération entre les métiers et les filières, l'attractivité et le système de carrières, ainsi que les contractuels.

Amélie de MONTCHALIN charge l'ancien directeur général de l'administration et de la fonction publique et actuel directeur des ressources humaines de la Caisse des dépôts et consignations Paul PENY et l'ancien syndicaliste et fondateur de l'association *Dialogues* Jean-Dominique SIMONPOLI d'être les garants de la conduite de ces réflexions, et de faire la synthèse des propositions issues de ces travaux.

**Contact secrétariat presse :**

[presse.mtfp@transformation.gouv.fr](mailto:presse.mtfp@transformation.gouv.fr)